



**COMMUNE  
D'EPIAIS-RHUS  
(95810)**

Date de convocation :  
21/03/2024

Date d'affichage :  
21/03/2024

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 12  
VOTANTS : 15

**OBJET :**

**Subvention communale  
aux associations  
et au CCAS**

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture, le :  
et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 095-219502135-20240402-152024-DE

Berger  
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 15/2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.*

*Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Christian SCHMUTZ, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric SAUVE, Emilie VALETTE, Elodie HARDY, Maëva RESSOUCHES, Christian BOUCLY conseillers municipaux*

*Absents représentés : Carine ANNEQUIN pouvoir à Angelo NORIS ; Eric CATHELINAUD pouvoir à Eric SAUVE ; Véronique PARENT pouvoir à Brahim MOHA ;  
Le quorum est atteint.*

*Mme Sylvia DURAND a été désignée secrétaire de séance*

Vu les dossiers de demande de subvention communale déposés par les associations au titre de l'année 2024.

Les associations Bonheur de lire à Epiais-Rhus, Epiais-Rhus passionné et modélisme n'ont pas déposé de dossier pour 2024  
M. le Maire propose de verser les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

Epiais de Vigne	300,00 €
Les amis de l'Ecole des Bosquets	300,00 €
Epiais-Rhus à la Recherche de son Passé	100,00 €
Délégation Départementale de l'Education Nationale (2023 et 2024)	80,00 €
Dirap	100,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
Coderando 95	<u>200,00 €</u>
<b>Total</b>	<b>1180,00 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
DECIDE de verser les subventions ci-dessus  
Un crédit suffisant sera inscrit au BP 2024 à l'article **65748**

Vu les actions menées par le CCAS (Aide hivernale, Aide au transport scolaire, colis des aînés...) et l'augmentation des coûts et du nombre de bénéficiaires,  
Le Maire propose de verser une subvention de 7 000,00 € au CCAS

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
DECIDE de verser une subvention de 7 000,00 € au CCAS.  
Un crédit suffisant sera inscrit au BP 2024 à l'article **657363**



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Brahim MOHA